



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**GRENOBLE ALPES ISÈRE  
AÉROPORT**

Powered by



## DOSSIER DE PRESSE

# Exercice d'urgence aérodrome

Aéroport Grenoble Alpes Isère  
- Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs

**29 novembre 2022**



## Table des matières

PRÉSENTATION DE L'EXERCICE.....	3
Les objectifs.....	3
Les règles du jeu.....	3
Le déroulement.....	4
Les participants.....	4
ANNEXES.....	6
Annexe 1 : L'organisation de crise.....	6
Le plan ORSEC et DSOA.....	6
Le Plan d'Urgence Aéroport (PUA).....	6
À propos de l'aéroport Grenoble Alpes Isère.....	6
Annexe 2 : Les exercices généraux et partiels.....	7
Les exercices généraux.....	7
Les exercices partiels.....	7
GLOSSAIRE.....	8

# PRÉSENTATION DE L'EXERCICE

La sécurité des aérodromes est soumise à une réglementation européenne qui impose la mise en place d'un plan d'urgence de l'exploitant d'aérodrome. Un exercice d'urgence général doit être programmé tous les deux ans impliquant les différents acteurs de la gestion de crise.

Dans ce cadre, le mardi 29 novembre 2022 en fin de journée, à l'initiative de la préfecture de l'Isère et en coordination avec les équipes de l'aéroport Grenoble Alpes Isère, se déroulera un exercice d'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC) à l'aéroport Grenoble Alpes Isère, situé sur la commune de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs.

Cet exercice simule un accident d'aéronef causant de nombreuses victimes.

## Les objectifs

L'exercice a pour objectif d'évaluer la capacité de réponse et de coordination des différents acteurs et de l'aérodrome en termes de gestion de crise et trafic, notamment par la mise en œuvre du plan d'urgence aérodrome (PUA), les dispositions spécifiques du plan ORSEC aéroport (DSOA) et procédures opérationnelles secours à « nombreuses victimes » (NOVI), jusqu'à l'évacuation des blessés vers les établissements de santé et celle de décès massifs, de tester les moyens et la vitesse de prise en charge des victimes.

Il permettra plus spécifiquement de tester :

- la chaîne d'alerte des différents services ;
- l'organisation de la chaîne commandement et la coordination entre les services ;
- la communication et l'échange d'informations inter-services ;
- la chaîne de secours jusqu'à l'évacuation en dehors de l'enceinte de l'aéroport, le transfert vers les établissements hospitaliers sera joué en format cadre ;
- la mise en place des PC de crise (PCO, CODIS Crise, PC aéroport) ;
- la prise en charge des victimes ;
- la gestion de l'espace aérien ;
- la gestion des personnes dans l'aéroport (hall de l'aérogare et salle d'embarquement)
- l'outil SINUS en conditions réelles ;
- l'opérationnalité des locaux et outils de gestion de crise,
- la communication de crise en cadre.

Le retour d'expérience permettra ensuite d'améliorer la rapidité d'action et définir des pistes d'amélioration dans le processus de gestion de crise.

## Les règles du jeu

L'animation est assurée par le SIDPC, le SDIS, l'Aéroport, le SAMU. La cellule animation adapte le déroulement de l'exercice en fonction du scénario de l'événement, de la réaction des services et des réponses opérateurs.

Compte tenu du scénario prévu, tous les moyens disponibles sur site sont mis en œuvre. Les services de l'État en l'Isère (préfecture, police, gendarmerie, SDIS, SAMU, ARS) et de l'aéroport Grenoble Alpes Isère, dont le Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie sur les Aéronefs (SSLIA), sont mobilisés.

Afin de permettre à l'exercice de se dérouler dans des conditions optimales de sécurité, le terrain est fermé au transport aérien à partir de 15h00 le mardi 29 novembre jusqu'à 07h00 le mercredi 30 novembre.

## Le déroulement

Cet exercice simule le dysfonctionnement d'un appareil de transport de passagers lors de son atterrissage en Zone aéroport (ZA) causant de nombreuses victimes et impactant fortement la navigation aérienne. Il est joué dans une journée simulant un jour de forte affluence et activité sur l'aéroport. Le plan d'urgence de l'aéroport ainsi que les dispositions spécifiques ORSEC Aéroport Grenoble-Alpes-Isère sont activés.

Le nombre de victimes en urgence absolue (UA), urgence relative (UR) et décédées est défini sur site. Le déroulé de l'exercice prévoit la mise en œuvre du système SINUS de recensement des victimes, le PRV (catégorisation et médicalisation des victimes). Le poste médical avancé (PMA) est armé par des équipes du SDIS et du SAMU et le Centre d'accueil des impliqués (CAI) est ouvert, mais la Cellule d'urgence médico-psychologiques (CUMP) n'est pas activée.

## Les participants

Afin de reproduire les conditions les plus proches de la réalité pour l'exercice, les acteurs participants sont les suivants.

**La préfecture de l'Isère** décide des mesures à prendre et coordonne le déroulé de la gestion de crise et information au grand public :

- Service interministériel de défense et de sécurité civile (SIDPC)
- Service interministériel et départemental des systèmes d'information et de communication (SIDSIC)
- Bureau de la communication interministérielle (BCI)

**L'exploitant de l'Aéroport Grenoble Alpes-Isère** déclenche et met en place le plan d'urgence Aérodrome (PUA).

**La Direction de la sécurité de l'Aviation civile (DSAC)**, autorité de surveillance de l'aviation civile, veille à la bonne application du plan d'urgence. C'est elle qui conseille le préfet quant à la planification des DSOA.

**Service de la navigation aérienne (SNA)**, en charge des alertes en cas d'accident d'aéronef, fait aussi le lien avec les actions Recherches et Sauvetage.

**Autre acteurs du domaine aéronautique** : Brigade de Gendarmerie des transports aériens (BGTA).

**Les représentants des services opérationnels de l'État et des services départementaux :**

- Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) ;
- Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU) ;
- Agence régionale de santé (ARS) ;
- Groupement de Gendarmerie Départementale (GGD) ;
- Un représentant du Parquet de Grenoble ;
- Communes de Brezins, La Côte-Saint-André, La Frette, Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, Saint-Siméon-de-Bressieux.

# ANNEXES

## Annexe 1 : l'organisation de crise

### Le plan ORSEC et DSOA

Sous l'autorité unique du préfet, les dispositions générales du plan ORSEC (ex. Plan de Secours) sont conçues pour mobiliser les acteurs de la sécurité civile au-delà du niveau de réponse courant ou quotidien des services.

Ces dispositions ont pour objet de déterminer l'organisation générale des secours dès lors que le préfet de département ou son représentant, en réponse à un événement majeur de sécurité civile, devient le directeur des opérations de secours (DOS).

Le plan ORSEC organise la mobilisation, la mise en œuvre et la coordination des actions de toute personne publique ou privée concourant à la protection générale des populations.

Ces dispositions définissent les conditions :

- remontée permanente de l'information ;
- alerte des acteurs du plan ORSEC ;
- mise en œuvre du dispositif ORSEC ;
- organisation des structures de commandement ;
- communication auprès des médias et de la population.

Les dispositions spécifiques ORSEC aérodrome (DSOA) viennent compléter les organisations et procédures des dispositions générales en les adaptant à des risques spécifiques. Dans le cas d'un aérodrome, les dispositions précisent les spécificités d'une gestion de crise sur un site aéroportuaire : rôle des exploitants d'aérodrome, existence de postes de commandement spécifiques, implication de services spécialisés sur place, gestion particulière du public (voyageurs).

### Le Plan d'Urgence Aérodrome (PUA)

Le règlement européen impose aux exploitants d'aérodrome de disposer d'un plan d'urgence aérodrome, qui doit être coordonné avec les dispositions spécifiques ORSEC aérodrome (DSOA) – sous l'autorité du préfet de département. Ce plan nécessite la tenue d'exercices réguliers et ne se limite pas aux seuls accidents d'aéronefs mais comprend les menaces (attaque terroriste, alerte à la bombe, menace cyber...), événements majeurs de sécurité (déversement de carburants, marchandise dangereuse...), sinistres affectant les bâtiments, catastrophes naturelles...

### À propos de l'aéroport Grenoble Alpes Isère

L'aéroport de Grenoble Alpes Isère est géré par VINCI Airports pour le compte du Conseil Départemental de l'Isère. En 2019, 308 440 passagers ont transité par la plateforme, par le biais de ses lignes régulières directes, de son terminal dédié à l'aviation d'affaires et privée, ainsi que ses vols charters ski. L'aéroport Grenoble Alpes Isère emploie 40 salariés permanents et 300 salariés saisonniers de décembre à avril.

## Annexe 2 : Les exercices généraux et partiels

Le plan d'urgence aérodrome fait l'objet *a minima* d'un exercice d'urgence générale tous les deux ans et un exercice local pendant l'année intermédiaire.

### Les exercices généraux

Les exercices généraux, comme celui de ce 29 novembre, permettent de garantir la mise en conformité avec la réglementation européenne et d'améliorer la compréhension du domaine de crise par les exploitants, notamment :

- compréhension du contexte national dans lequel s'inscrit la gestion de crise, les rôles et responsabilités des acteurs, et la déclinaison dans les différents plans ;
- compréhension de l'articulation du cadre national avec les attentes européennes en matière de sécurité aéroportuaire.

Ces exercices se déroulent dans des conditions simulant la réalité et nécessitent la mise en œuvre de l'ensemble du dispositif de gestion d'un événement (moyens humains et matériels de l'échelon considéré), avec la participation de tous les services concernés pour tester l'articulation du dispositif dans son ensemble et vérifier la pertinence du plan global.

### Les exercices partiels

Ces exercices plus fréquents se jouent avec moins de participants, ils mettent en œuvre une partie seulement des outils de gestion de crise, ou bien un élément uniquement des processus et procédures de gestion de crise.

Ponctuellement, ils peuvent associer la participation de tout ou partie des services publics de secours, de santé et de sécurité concernés par le plan d'urgence de l'aérodrome.

## GLOSSAIRE

ARS	Agence régionale de santé
CAI	Centre d'accueil des impliqués
CUMP	Cellules d'urgence médico-psychologique
COD	Centre opérationnel départemental
DSAC	Direction de la sécurité de l'Aviation civile
DSOA	Dispositions spécifiques ORSEC aérodrome
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
DGSCGC	Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise
PCO	Poste de Commandement Opérationnel des Pouvoirs Publics, gréé au plus près de l'installation
PMA	Poste médical avancé
PRV	Point de rassemblement des victimes
PUA	Plan d'Urgence Aérodrome
SINUS	Système d'information numérique standardisé permet le suivi des victimes dans le cadre du plan ORSEC

### **Contacts presse**

#### **Bureau de la Communication Interministérielle**

Anne-Gaëlle Fonthieure – Cheffe 07 89 03 00 44

Mélissa Villain – Adjointe 06 09 09 27 39

Milena Boclé – Chargée de communication 06 75 14 20 60

[pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)

 @Prefet38  prefet38  Prefet38

Préfecture de l'Isère  
12, place de Verdun 38000 Grenoble  
Standard : 04 76 60 34 00 – [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)